

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 4 JUILLET 2025

**DELIBERATION N°CD2025-  
07/3/11  
DOSSIER N°7030**

**ALLOCATION PERSONNALISÉE AUTONOMIE (APA) - HABITAT  
- MODIFICATION DE LA DOCTRINE**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Mary-Line GEOFFRE  
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS  
Franck FOULON à Catherine GRAVERON  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Armelle MARTIN à Eric BODEAU  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE

**OBJET : ALLOCATION PERSONNALISÉE AUTONOMIE (APA) - HABITAT -  
MODIFICATION DE LA DOCTRINE**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,  
VU les articles L 232-1 et L232-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles et actualisée par la loi n°2015-1776 du 28/12/2015 Adaptation de la Société au Vieillessement, dite loi ASV ;*

VU la délibération n°CP2022-01/8/21 du Conseil départemental du 28 janvier 2022 modifiant les mesures d'attribution de l'APA ;  
VU la délibération n°CD2022-12/3/20 du Conseil départemental du 16 décembre 2022 modifiant la doctrine APA ;  
VU la délibération n°CP2023-04/8/35 du Conseil départemental du 28 avril 2023 en rajoutant un volet Habitat à la doctrine APA ;  
VU le rapport CD2025-07/3/11 de Madame la Présidente du Conseil départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

### DÉCIDE,

de poursuivre le dispositif des aides à l'habitat à domicile dans le cadre de l'APA Domicile en modifiant les conditions d'éligibilité des bénéficiaires (plafond de ressources identique que pour *MaPrimAdapt'*) et de la prise en compte des travaux telles que détaillées en annexe à la présente délibération.

D'appliquer ces nouvelles modalités d'intervention pour toutes demandes déposées à compter du 1<sup>er</sup> août 2025.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**